

AUORE

74

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901
Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 4 novembre 1875
1-3, rue Emmanuel Chauvière 75015 PARIS
SIREN : 775 684 970

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2016

Le vingt-trois juin deux mille seize à seize heures, les membres de l'association AUORE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans les locaux de la Cité des Science et de l'Industrie à Paris 19^{ème}, 30 avenue Corentin Cariou, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents et les mandataires des membres représentés.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Pierre COPPEY préside la séance en sa qualité de Président de l'association
- Monsieur François FASSY, Trésorier adjoint, assure le secrétariat de la séance.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'Association ;
- les pouvoirs de membres représentés.

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Présentation du rapport d'activité et du rapport sur la situation financière et morale de l'Association ;
- 2/ Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- 3/ Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- 4/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et affectation du résultat ;
- 5/ Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'administration ;
- 6/ Composition du Conseil d'administration : nomination ou renouvellement de mandat ;
- 7/ Fixation du montant de la cotisation ;



8/ Acquisitions immobilières comme alternative à l'hôtel et/ou dans le cadre de l'accueil des réfugiés et autorisation de souscrire les emprunts correspondants pour le financement des opérations ;

9/ Pouvoirs à donner en vue d'effectuer les formalités nécessaires ;

10/ Questions diverses.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, des rapports sur la situation financière et morale de l'association et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DELIBERATION

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à la somme de 9 262 € au poste « Report à nouveau », sous réserve de l'obtention de l'accord des autorités compétentes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entre l'Association et l'un de ses dirigeants, approuve les conventions indiquées dans ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, des rapports sur la situation morale et financière de l'association et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

 2 / 4

CINQUIEME DELIBERATION

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats de quatre membres du Conseil d'administration, à savoir :

Maurice MALLET
Jean BLOCQUAUX
Ghislaine de CHEVIGNY
Gérard DELACROIX.

L'assemblée générale prend acte de la volonté de Monsieur Gérard DELACROIX de ne pas solliciter un nouveau mandat. L'assemblée générale exprime sa gratitude à Monsieur DELACROIX et le remercie chaleureusement pour l'ensemble de ses interventions et actions réalisées au cours de son mandat.

Après avoir pris connaissance des candidatures présentées, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de membres du Conseil d'administration de l'association pour une durée de quatre ans :

- Madame Sibylle BERTAIL, demeurant 29 bis rue Gautherin – 10000 TROYES ;
- Monsieur Jean BLOCQUAUX, demeurant 13 rue de l'Avignou – 78370 PLAISIR ;
- Monsieur Richard DEBAUVE, demeurant 17 rue Campagne Première – 75014 PARIS ;
- Madame Ghislaine de CHEVIGNY, demeurant 20 rue Lacretelle – 75015 PARIS ;
- Monsieur Maurice MALLET, demeurant 460 Chemin Bertrand Marin – 83136 SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE.

Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DELIBERATION


L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle 2017 à 20 € (vingt euros).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DELIBERATION

Aurore porte depuis quelques années un projet d'acquisition hôtelière destiné à constituer des alternatives aux hôtels. Le Président indique à l'assemblée générale que, pour le moment, Aurore a identifié quelques biens susceptibles d'accueillir ces dispositifs. Il s'agit de quelques hôtels actuellement exploités par Accor, une auberge de jeunesse au Pré-Saint-Gervais et un immeuble à Limeil-Brévannes. L'assemblée générale confirme la nécessité pour Aurore d'être à l'avant-garde de ce projet alternatif. Elle mandate le bureau de l'association pour explorer toutes les voies aux meilleures conditions possibles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

 3 / 4

HUITIEME DELIBERATION

Il est proposé de transformer, à compter de 2016, des places d'hébergement d'urgence en places de CHRS financées par dotation globale. Pour le CHRS d'AURORE Le Phare, cette extension pourrait être de 9 places. Le transfert se ferait sur une base de 11 000 €/place. L'Assemblée Générale donne son accord à cette extension.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME DELIBERATION

Le Président présente à l'assemblée générale le projet d'établissement du Centre A.P.T.E qui propose une thérapie centrée sur l'addiction aux personnes souffrant soit de dépendance aux produits licites (alcool, médicaments), soit de dépendance aux produits illicites. L'assemblée générale approuve les termes du projet présenté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME DELIBERATION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et le trésorier adjoint, présents lors de la séance.

Le Président
Pierre COPPEY



Le Trésorier adjoint
François FASSY

